

PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS: M. Bruno Roy

M. Gérard Desjardins M. André Blouin M. Rodrigue Ouellet M. Denis Blanchette

M. Gervais Parent

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Il est **19h00**, la séance extraordinaire débute sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire.

CONVOCATION ET OBJET

M. le maire fait la lecture de l'avis de convocation de la présente séance convoquée par la directrice générale, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil, en conformité avec l'article 152 du Code municipal du Québec.

- 1. Sélection d'un camion
- 2. Période de questions
- 3. Levée de la séance

1. SÉLECTION D'UN CAMION

La séance débute par le visionnement de différentes revues virtuelles pour choisir, lors d'un prochain achat, un camion Dodge Ram 3 500 usagé 4X4. Suite aux délibérations, les membres du conseil sélectionnent deux camions situés à Ste-Flavie et à Rimouski.

19-99 Proposé par M. Gérard Desjardins Appuyé par M. Rodrigue Ouellet

Et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise MM. Nathan Parent, Denis Blanchette et Gervais Parent à inspecter ces camions. Sur présentation de facture, le frais de déplacement sera payé.

2. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Aucune assistance dans la salle

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-100 Il est proposé par M. Denis Blanchette appuyé par monsieur Gervais Parent et résolu unanimement de lever la séance extraordinaire à 21h30.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Pierre BÉLANGER,	Josette BOUILLON,
Maire	Dir.gén. et sectrés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.